

Chambre des communes

[Traduction]

LE REcul DE LA DATE LIMITE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Les fonctionnaires des différents bureaux du ministère ne peuvent pas agir de leur propre chef et ils doivent obtenir l'autorisation du ministre concerné, car les règlements et les directives qui ont été envoyés à ces personnes portent sa signature. Sans l'autorisation du ministre et une décision rapide de sa part, bien des personnes qui le méritent ne pourront pas profiter des différentes éléments de ce programme. J'exhorte le ministre à passer immédiatement à l'action et à reculer la date limite d'au moins deux semaines pour l'annoncer comme il se doit et pour permettre aux personnes intéressées de présenter leur demande. Aurait-il l'obligeance d'en parler au ministre?

[Français]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je vais répondre un peu plus lentement à la question que m'a adressée l'honorable député. Je viens de mentionner que des instances ont été faites au sein du ministère, et que les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à travers le pays ont été informés qu'ils auraient la possibilité d'accepter des demandes après le 4 mars.

* * *

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

L'ÉTABLISSEMENT D'EDMONTON—L'INCARCÉRATION DE DEUX DÉTENUS PAR CELLULE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, on a annoncé que l'on allait mettre deux détenus par cellule dans les établissements d'Edmonton. Dans quelle mesure compte-t-on le faire? Le ministre est-il convaincu que c'est ce qu'il faut faire, compte tenu des objections des gardiens et des prisonniers?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, on a beaucoup exagéré à ce sujet.

Mlle MacDonald: Oh!

M. Kaplan: Il y a près de 11,000 détenus dans les pénitenciers fédéraux. Moins de 400 sont dans des cellules doubles; c'est mieux que dans bien d'autres pénitenciers et établissements correctionnels du pays. C'est certainement beaucoup mieux que dans les établissements provinciaux; je les ai visités personnellement. Par ailleurs, l'encombrement y est nettement moindre, si je puis dire, que dans n'importe quel type d'établissement américain. Pourtant, je ne suis pas satisfait de la situation. J'essaie de trouver d'autres moyens de maintenir le système habituel et d'avoir une cellule par détenu.

Le problème, c'est que le nombre de détenus a rapidement augmenté à cause de l'imposition de peines plus longues et de la réticence beaucoup plus grande de la Commission nationale des libérations conditionnelles à accéder aux demandes. Elle

accorde deux fois moins de libérations conditionnelles qu'il y a dix ans.

● (1200)

Il existe un programme de construction. Il ne résoudra pas le problème dans l'immédiat, car nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir bientôt un de ces établissements. Ce problème me préoccupe; j'essaie de trouver des solutions et je n'ai pas l'intention d'instaurer le système des cellules doubles à titre permanent dans les pénitenciers fédéraux.

* * *

LE SÉNAT

LA RUMEUR CONCERNANT LA NOMINATION D'ALASTAIR GILLESPIE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne une autre institution fédérale du Canada, l'autre endroit. Il s'agit d'une rumeur émanant d'une personne haut placée à la Chambre, selon laquelle M. Alastair Gillespie serait nommé au Sénat. Le premier ministre suppléant voudrait-il s'empresser de rassurer la Chambre et le pays en général en déclarant cette rumeur sans fondement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, tout le monde sait que sous n'importe quel régime, que ce soit celui du député de Yellowhead ou le gouvernement actuel, les nominations au Sénat sont la prérogative exclusive du premier ministre et que les commentaires à ce sujet ne sont guère appréciés.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATIONS DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE ET DE GREFFIERS ADJOINTS

Mme le Président: A l'ordre! Il est de mon devoir de faire connaître à la Chambre que le gouverneur en conseil a nommé M. Marcel Pelletier, c.r., légiste et conseiller parlementaire, et légiste, et MM. P.A.C. Laundry et Robert Marleau greffiers adjoints de la Chambre des communes.

Je dois dire que c'est avec beaucoup de regret que je vois M. Marcel Pelletier quitter le Bureau de la Chambre où il a œuvré pendant 13 années. Je veux le remercier vraiment très chaleureusement de ses services à la Chambre des communes du Canada. Sa compétence et sa vaste connaissance de la procédure, ainsi que son tempérament souriant et tranquille ont vraiment marqué toutes les heures durant lesquelles j'ai eu à travailler avec lui. Je suis persuadée que tous les députés partagent mon avis, savoir qu'il laisse derrière lui une tradition de très grande probité intellectuelle et de dévouement inconditionnel à l'institution qu'il a si bien servie.

Des voix: Bravo!